



MAIRIE D'ARZVILLER

Jours d'ouverture :
Mardi, Jeudi et Vendredi
Permanences

Secrétaire de Mairie :

Mardi et Vendredi de 17h à 19h et Jeudi de 10h à 12h

1er Adjoint : Jeudi de 10h à 12h

2e Adjoint : Mardi de 17h à 19h

3e Adjoint : Vendredi de 17h à 19h

Maire : Mardi de 10h à 12h et de 18h à 19h30

ainsi que Vendredi de 18h à 19h30

Tel Maire et Adjoint : 03.87.07.91.01

Tel secrétariat : 09.61.01.04.36

E-mail : mairie-arzviller@wanadoo.fr

Blog : <http://mairie-arzviller.hautefort.com>

AVIS MUNICIPAL

septembre 2008

N°5

Calendrier des battues de chasse

Les adjudicataires de la chasse communale nous communiquent la date de leurs battues pour la saison 2008/2009 :

Dimanche 12 octobre 2008

Dimanche 26 octobre 2008

Mardi 11 novembre 2008

Dimanche 30 novembre 2008

Dimanche 14 décembre 2008

Vendredi 26 décembre 2008

Dimanche 18 janvier 2009

Liste électorale

Les nouveaux arrivés au village sont invités à se rendre en mairie pour y demander leur inscription sur la liste électorale.

En effet, cette démarche doit faire l'objet d'une demande signée pendant la période de révision des listes électorales qui s'étendra du 1er septembre au 31 décembre 2008. Etre déclaré en tant qu'habitant ne veut pas dire être inscrit sur la liste électorale, ce sont deux démarches bien différentes.

Les jeunes qui auront atteint la majorité avant le 1er mars 2009 seront en principe inscrits automatiquement sur la liste électorale.

Recensement National

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre **juillet et décembre 1992** sont priés de se présenter en mairie **entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant** en vue du recensement national des **3ème et 4ème périodes de 2008**.

Par exemple, un jeune né le 12 mai 1992 devra se présenter en mairie entre le 12 mai et le 31 août 2008 pour se faire recenser.

Pour information, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) se déroulera au cours du **3ème trimestre 2009 et du 1er trimestre 2010**.

Bois de chauffage

Les personnes désirant acheter du bois de chauffage communal façonné sont priées de le réserver en Mairie **avant le 15 octobre 2008**. Le prix de vente sera compris entre 40 et 50 € le stère.

Le bois de nettoyage sera vendu par adjudication à une date communiquée ultérieurement.

La mise à prix de ce bois sera de 10 €.

